

*Impôt sur le revenu—Loi*

Cette mesure vient s'ajouter au crédit remboursable au titre de la taxe fédérale sur les ventes, une autre mesure offerte aux familles à faible revenu à raison de 50 \$ par adulte et de 25 \$ par enfant. Il s'agit d'un progrès significatif dans l'expansion du Régime de crédits d'impôt remboursables lui-même. Cela vient également s'ajouter à la décision d'étendre la déduction pour handicapés à 120 000 personnes de plus et d'accroître cette déduction de 250 \$, pour la faire passer à 2 860 \$. Cela est conforme aux efforts du gouvernement tendant à en arriver à un impôt minimum, afin de parvenir à l'équité dans toutes les tranches de revenu et de s'assurer que les particuliers à revenu élevé paient leur juste part d'impôts.

L'initiative dont nous sommes saisis va dans le sens du mandat général que s'est fixé notre gouvernement dans le discours du trône, à savoir l'établissement d'un régime fiscal équitable. Le paiement anticipé du crédit d'impôt pour enfants met ce principe en lumière. Il s'inscrit dans le cadre de la réforme du régime fiscal qui est basée sur le principe de taux d'imposition plus faibles et d'un moins grand recours à l'impôt des particuliers. Il s'agit d'une mesure progressiste prise par notre gouvernement. Elle reflète également bien la volonté de notre gouvernement de préserver et d'améliorer les programmes sociaux dans ce domaine. Grâce à des programmes tendant au renouveau économique, nous élargissons l'assiette fiscale du gouvernement fédéral, afin de pouvoir financer et étendre des programmes très utiles comme ceux-là. Cela vient s'ajouter à d'autres initiatives sociales qui ont été prises, comme l'allocation au conjoint, qui a été offerte à tous les veufs et à toutes les veuves à faible revenu âgés de 60 à 64 ans. Cette protection accrue du revenu vise environ 85 000 Canadiens et fournit environ 300 millions de dollars de prestations supplémentaires aux Canadiens nécessiteux. Elle complète les modifications législatives destinées à améliorer le Régime de pensions du Canada. Elle instaure, entre autres, de nouvelles méthodes de financement et un meilleur régime de prévoyance, la création d'une option de départ à la retraite anticipé, une augmentation des indemnités pour incapacité et le maintien des prestations au survivant en cas de remariage. Elle complète la décision du gouvernement d'étendre la définition de l'incapacité aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu pour inclure toutes les personnes gravement handicapées. On prévoit que 120 000 Canadiens de plus vont profiter de cette proposition.

Non seulement nous payons d'avance le crédit d'impôt pour enfant, mais nous augmentons les fonds destinés aux familles nécessiteuses. Tous les programmes sociaux sont en place pour venir en aide aux Canadiens dans le besoin. Tout gouvernement doit avoir pour suprême objectif de réduire le nombre de Canadiens qui se trouvent dans cette catégorie, soit le nombre de familles canadiennes que nous considérons comme pauvres. Cela doit constituer l'objectif fondamental d'un gouvernement qui s'est engagé à améliorer la situation économique et sociale des Canadiens.

Un emploi bien rémunéré constitue certainement la meilleure réponse aux besoins socio-économiques des Canadiens à faible revenu. Une meilleure gestion économique est prévue dans le programme, car on ne peut pas créer à partir de rien de bons emplois stables et valables pour les Canadiens. Le bilan économique du gouvernement dépend dans une large mesure de son bilan social. Il s'agit vraiment d'une tentative en vue de

satisfaire et de subvenir aux besoins sociaux propres aux Canadiens. Je rappelle que le taux de chômage est passé de 11,7 p. 100 en septembre 1984 à 9,9 p. 100. Nous ne pouvons pas passer sous silence le fait que nous avons donné du travail à de nombreux soutiens de famille canadiens. On ne peut pas ne pas reconnaître que nous avons donné de l'emploi à une famille qui allait être aux prises avec un problème de chômage. Nous avons redonné confiance à ces familles; nous leur avons donné le sentiment d'être maîtresses de leur destin. Nous avons fourni à ces personnes le moyen de résoudre elles-mêmes leurs problèmes.

Lorsqu'on parle du chômage chez les jeunes, dont le taux est tombé de 18,4 à 15 p. 100 environ, on ne peut nier que l'on a amélioré la situation sociale des jeunes Canadiens. On ne peut oublier le fait qu'ils seront mieux en mesure grâce à cette réussite d'avancer dans la société, d'y jouer le rôle qui leur revient et d'y apporter leur contribution. Lorsqu'on parle de la chute de 3,4 ou 3,5 p. 100 du taux de la Banque du Canada, on doit reconnaître que cela va aussi accroître le pouvoir d'achat de bien des Canadiens dans le besoin. Ceux-ci achètent à crédit et les taux d'intérêt sont maintenant à la baisse. On ne peut pas oublier non plus que les Canadiens à faible revenu qui souhaitent devenir propriétaires ou qui le sont déjà vont voir leurs versements hypothécaires diminuer grâce à cette baisse des taux d'intérêt. Ce sont là des mesures qui vont améliorer le bien-être social des familles. On ne peut pas ne pas reconnaître que ces réalisations économiques ont des répercussions sociales marquées et significatives.

• (1740)

Quand nous parlons de la réduction du taux d'inflation, il ne faut pas oublier que les économiquement faibles sont particulièrement touchés par l'inflation. Lorsque nous parlons de la performance économique globale du Canada que reflètent certains de ces chiffres, n'oublions pas que de tels résultats favorisent la mise en place de programmes sociaux plus nombreux et meilleurs. Lorsque nous parlons des efforts déployés par le gouvernement pour réduire le déficit et accroître ses recettes, nous ne devons pas oublier que les programmes sociaux sont financés par le gouvernement et que plus ses recettes sont importantes, plus il est en mesure d'élargir, d'améliorer et de maintenir ce genre de programmes.

Bien sûr, dans certaines régions les avantages économiques dont j'ai parlé ne se manifestent pas autant que dans l'ensemble du pays. Néanmoins, dans la circonscription que je représente, nous constatons les effets de la reprise économique. Nous voyons se créer de nouveaux emplois grâce aux nouvelles politiques économiques.

Les citoyens que je représente et qui sont les principaux bénéficiaires d'un grand nombre de ces programmes sociaux sont très satisfaits de voir des emplois arriver dans leur région. Ils me disent que s'ils avaient le choix entre un programme social généreux et un emploi, ils s'empresseraient de choisir l'emploi. Ils reconnaissent qu'un emploi à plein temps représente la meilleure façon de résoudre la plupart de leurs problèmes sociaux.

Les ententes conclues dans ma région en deux ans à peine vont permettre de créer plus de 400 emplois. Certains diront que ce n'est pas beaucoup. Cela représente sans doute une amélioration de 400 p. 100 sur les résultats obtenus par nos